



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Opale Ladies est une association qui a pour objectif de proposer la pratique d'activités sportives aux personnes **touchées par le cancer du sein**.

L'inscription

L'inscription est obligatoire pour toute personne désirant participer à une ou plusieurs activités proposées. Elle se fait chaque année au mois de septembre et sera valable jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Le certificat médical

Le certificat médical est obligatoire et doit être fourni dès l'inscription.

La cotisation

La cotisation annuelle doit être réglée lors de l'inscription. Le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur, voté à l'Assemblée Générale, comprend l'adhésion et l'assurance. Aucune cotisation ne sera remboursée.

Les activités

Pour chaque activité, il sera demandé aux adhérents de respecter les lieux qui sont mis à notre disposition par les collectivités territoriales ou les clubs résidents, et de les laisser en état de propreté.

Une liste d'émargement sera à la disposition des adhérents à chaque début de cours.

Nous vous demandons de respecter le travail des intervenants ainsi que tous les adhérents.

Toute action de nature à porter préjudice directement ou indirectement aux activités de l'association et à ses intervenants, ou à sa réputation, rumeur diffamatoire ou autre fera l'objet de sanction pouvant entraîner l'exclusion définitive.

Un planning mensuel reprenant toutes les activités sera établi et consultable sur le site opaleladies.hebfree.org et sur facebook (Opale Ladies). Pour une bonne organisation de certaines activités, il vous sera demandé de vous inscrire à l'avance, et de bien vouloir prévenir en cas d'indisponibilités.

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si un nombre minimal requis n'est pas atteint, et nous engageons à satisfaire toutes les demandes si le contraire se produisait.

Du matériel pourra être mis gracieusement à votre disposition par l'association. Merci d'en prendre soin.

Chaque adhérent est responsable de ses affaires, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

L'Assemblée Générale

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale où sont conviés tous les membres à jour de leur cotisation.